III

LE TÉMOIGNAGE D'AULU-GELLE SUR LE GÉNITIF ET LE DATIF SINGULIERS DE LA 5e DÉCLINAISON LATINE

PAR A. BURGER
Chargé de cours à l'Université de Neuchâtel

Les manuels de grammaire latine enseignent que la 5e déclinaison comprend, outre les quatre mots *diēs*, *rēs*, *spēs* et *fides*, les abstraits formés au moyen du suffixe *-iē-*, du type de *pauperiēs*. L'origine de ce suffixe est discutée. On a cru le retrouver dans le *-ė* du type lithuanien de *žẽmė* « terre », qui pourrait, en effet, s'expliquer phonétiquement par **ǵhem-yē-;* mais, dans son mémoire important, *Die i.g. yā- und yo-Stämme im Baltischen*, paru en 1914, M. F. Sommer a donné de très fortes raisons de croire que le type lithuanien contenait le suffixe indo-européen **-(i)yā-*, et, dans la deuxième édition de son *Handbuch*, il propose d'expliquer les abstraits latins en *-iē-* par le suffixe alternant **-(i)yā-/-(i)yə-* : à l'accusatif, **-(i)yn̥* aboutit, en effet, à *-iem*, sur lequel aurait été refait un nominatif *-iēs*, d'après l'analogie de *diem : diēs*, etc. Ces vues sont rejetées par M. H. Pedersen qui, dans un livre récent, *La 5e déclinaison latine*, tente d'établir la réalité du suffixe **-yē-* en indo-européen. Ses arguments ne sont pas décisifs (voir mes *Études de phonétique et de morphologie latines*, p. 8 et suiv.), et il est permis de n'être pas entièrement convaincu, tant que M. Pedersen n'aura pas rendu compte du singulier état de choses que présente la 5e déclinaison latine. Tandis que *diēs* et *rēs* ont une déclinaison complète, les abstraits en *-iē-* ne possèdent, à date ancienne, que le nominatif, l'accusatif et l'ablatif singuliers. Ce n'est qu'à partir de Lucrèce qu'on trouve un nominatif-accusatif pluriel en *-iēs;* quant au génitif et au datif, ils n'existent pas dans ce type; on ne rencontre que çà et là des formes analogiques *-iēs* et *-iī* de gén. sg., conservées presque uniquement par des citations de grammairiens et qui, visiblement, n'ont jamais eu d'existence réelle dans la langue. Par contre, on trouve, chez Térence, un géni-

tif *tristitiae*, *Andr.* 235, en face de *trisiitiem*, *Ad.* 267 ; chez Plaute un datif *materiae*, *Most.* 124, en face de *materies*, *Mil.* 1203, etc., et, en face de *intemperies*, *Capt.* 911, un pluriel *intemperiae*, *Aul.* 71, etc. Quant au génitif et au datif singuliers en *-iēī* des manuels (qui se bornent à répéter Priscien), on ne trouve, à l'époque républicaine, que la forme de datif *aciei* chez César, *B. C.*, III, 93, 5 ; les grammairiens n'en parlent pas avant Aulu-Gelle : Quintilien encore ne sait comment former le génitif de *prōgeniēs* (voir Sommer, *Handbuch*[2], p. 396 et suiv.). Il est malaisé de rendre compte de ces faits en partant de l'idée que le suffixe *-iē-* est ancien ; l'hypothèse de M. Sommer, au contraire, les explique d'emblée.

Aulu-Gelle a consacré un chapitre de ses *Nuits attiques* (IX, 14) à la question du génitif singulier de la 5e déclinaison. Il ne semble pas qu'on ait tiré tout l'enseignement qu'il comporte de ce témoignage qui, correctement interprété, paraît apporter à l'hypothèse de M. Sommer un appui décisif.

D'après Aulu-Gelle, le génitif *faciei* est une forme récente, analogique : *quod nunc propter rationem grammaticam faciei dicitur*, et les formes anciennes sont *facies* et *facii ;* il a lu *facies* dans plusieurs manuscrits de Claudius Quadrigarius : *id nos aliquot ueteribus libris inspectis explorauimus atque ita esse ut scriptum est* [c.-à-d. *facies*] *comperimus.* Dans l'un d'eux, le texte portait *facies*, mais en marge était écrit *facii : meminimus etiam in Tiburti bibliotheca inuenisse nos in eodem Claudii libro scriptum utrumque facies et facii* [*faciei*, codd.]. *Sed facies in ordinem scriptum fuit et contra per i geminum facii.* Il donne en outre — sans doute d'après Caesellius — une série d'exemples de génitif en *-ii* chez de vieux auteurs : *pérnicii* (Sisenna), *progenii* (Pacuvius), *luxurii* (C. Gracchus), *acii*, *specii* (Matius) ; enfin, Cicéron aurait écrit *pernicii*, *pro S. Rosc.*, 131. Il ne faut voir là que des tentatives artificielles de donner à la 5e déclinaison le génitif qui lui manquait ; Lucrèce a pu se servir, pour éviter un hiatus, d'un génitif *rabies* (IV, 1075) ; mais le témoignage formel de Quintilien prouve que ces tentatives sont restées sans succès.

Aulu-Gelle donne une troisième forme du génitif de 5e déclinaison, forme tout à fait inattendue, mais qui a pour elle l'autorité de César : *sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius die et huius specie dicendum putat.* Tel est du moins le texte de tous les

éditeurs et c'est ainsi qu'on le cite toujours. On ne s'est pas assez étonné de son étrangeté. Cicéron nous dit clairement quelle était l'intention de César dans son livre de l'analogie : *Brutus*, 75, 261 : *Caesar rationem adhibens consuetudinem uitiosam et corruptam pura et incorrupta consuetudine emendat.* Aucune analogie spécieuse ne pouvait pousser César à préférer une forme anomale *die* à l'usuel *diēi;* d'autre part, sans compter que César n'a rien d'un amateur d'archaïsmes, il est difficile de croire qu'une forme *die* puisse être ancienne[1]; *diēī* résulte d'une action analogique récente; non seulement il est toujours trisyllabique chez Plaute, mais *rēī*, *fidēī* ont encore généralement un *ē*, et, de Plaute à César, rien ne permet de croire à une évolution régulière de *diēī* à *diē*. Or, si l'on consulte la tradition manuscrite, on s'aperçoit qu'une seule des deux familles de manuscrits donne la leçon *die;* l'autre, celle de *QZB*, qui passe pour la plus autorisée, porte *diei*. Sans doute, une corruption de *die* en *diei* se comprendrait sans peine; mais la corruption inverse de *diei* en *die*, dans une discussion grammaticale, s'explique tout aussi facilement. Au point de vue de la critique du texte, on est donc en présence de deux leçons dont l'autorité est au moins équivalente. Si l'on considère que les manuscrits de César ont toujours, dans les mots radicaux, *diei*, *rei*, *spei*, que, par contre, ils ont conservé un génitif *acie*, *B. G.*, II, 23, 1 (toutefois, dans le *Bellum ciuile*, III, 93, 5, on trouve un datif *aciei*), il devient évident qu'il n'y a pas lieu de croire César responsable de l'énormité qu'on lui attribue si légèrement.

Il est vrai qu'un génitif *die* semble attesté plusieurs fois par ailleurs. Tout d'abord, dans le paragraphe d'Aulu-Gelle qui suit immédiatement : *ego quoque in Iugurtha Sallusti, ⟨in⟩ summae fidei et reuerendae uetustatis libro, die casu patrio scriptum inueni. Verba haec ita erant : Vix decima parte die reliqua. Nom enim puto argutiolam istam recipiendam, ut die dictum quasi ex die existimemus.* Il ne faut pas comprendre : « J'ai aussi trouvé le génitif *die* chez Salluste (comme chez César) », mais : « J'ai même trouvé, chez Salluste, un génitif *die* », forme si surprenante que certains ne peuvent consentir à y voir un génitif; Aulu-Gelle au-

1. Voir deux tentatives d'explication, dénuées de vraisemblance : Ernout, *Morph. hist.*, p. 103, « perte du second élément d'une diphtongue à premier élément long », et Exon, *Hermathena*, XIII, 151, cité par Sommer, *Hdb.*, p. 398 : *é* serait l'aboutissement normal de *ei* après *i*.

rait eu beau jeu de les confondre, si César avait vraiment affirmé qu'il fallait dire *huius die*. Quant à l'autorité de la leçon *die* du *Iugurtha*, elle est mince; sans doute, Aulu-Gelle a lu dans un vieux manuscrit : *uix decima parte die reliqua;* mais, au milieu de cet ablatif absolu, une inadvertance de copiste est aisément compréhensible, et, si une partie de nos manuscrits a la même leçon, les éditeurs antiques de Salluste ont pu la puiser dans les *Nuits attiques :* on sait assez l'autorité dont a joui Aulu-Gelle à partir du IVe siècle.

On cite souvent comme un génitif la forme *die*, *C. I. L.*, III, 12036; mais l'inscription est mutilée et Hirschfeld n'a fait de *die* un génitif que pour les besoins de sa restitution : [*ad mem(oriam)*] *eius die qui fuit XV. K. nouembr.*

On lit généralement *die* dans un vers des *Géorgiques* (I, 208); c'est là la leçon de AM^{1}P; mais M^2 et R ont *diei* et Aulu-Gelle atteste indirectement une leçon *dies : ... ut facile his credam qui scripserunt idiographum librum Vergilii se inspexisse in quo ita scriptum est :*

Libra dies somnique pares ubi fecerit horas

On a un flottement analogue dans *Én.*, I, 636 : *dii* P, Gellius; *dei* MR; *dei* aut *die* Servius. De même pour le génitif de *fides* dans deux passages d'Ovide, *Mét.*, III, 341 :

Prima fide uocisque ratae temptamina sumpsit

et *Mét.*, VI, 506 :

Vtque fide pignus dextras utriusque poposcit

où Priscien, suivi par les éditeurs, lit *fide*, mais où les meilleurs manuscrits attestent *fidei*. Dans le second passage, M, le meilleur manuscrit d'Ovide, a *ut fidei :* on peut se demander si, dans tous ces cas, il ne s'agit pas d'inventions de grammairiens arrêtés par une difficulté de métrique; si les formes *diei*, *fidei* sont les formes authentiques, le vers ne peut se scander qu'en admettant une synizèse de *-ei*, comme dans *deinde*, par exemple; les commentateurs postérieurs qui ne connaissaient qu'une scansion trisyllabique de ces deux formes ont pu tenter de diverses façons d'éliminer la difficulté.

Quoi qu'il en soit, on voit qu'un génitif *die* est fort médiocrement attesté. Par contre, il est plus difficile d'éliminer les génitifs en *-e* attestés pour les abstraits en *-iēs*. Dans le passage d'Aulu-Gelle relatif à César, s'il faut lire *huius diei*, comment in-

terpréter *huius specie?* Un génitif *speciē* — c'est là l'interprétation générale — ne s'explique pas davantage qu'un génitif *diē*. Mais il y a une autre interprétation possible; M. Sommer, *Handbuch*[2], p. 398, observe déjà : « es fragt sich noch, wie weit etwa solche handschriftl. *-iē* auf ursprüngliches *-iae*... zurückzuführen sind », et, pour les manuscrits d'Aulu-Gelle, Herz remarque explicitement : « nec e pro ae scriptum aduotaui, quod constanter fere inuenitur in QZ » ; de plus, la première main de X a écrit *specię;* ce n'est donc pas faire violence à la tradition que de lire : *sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat.*

Un génitif *speciae* est précisément ce que fait attendre l'hypothèse de M. Sommer; d'autre part, si cette hypothèse est juste, l'affirmation de César cesserait d'être incompréhensible : en repoussant les génitifs artificiels en *-iēs* et en *-iī* (*-iēī* n'existait probablement pas encore) et en affirmant la légitimité de *speciae*, il ferait exactement ce que dit de lui Cicéron : *consuetudinem uitiosam et corruptam pura et incorrupta consuetudine emendat.*

Il est clair que, dans ce cas, le datif sera également en *-iae*, et c'est ce qu'on peut inférer du paragraphe concernant le datif que contient le chapitre d'Aulu-Gelle : *in casu autem dandi qui purissime locuti sunt non faciei uti nunc dicitur, sed faciae* (ainsi X; *facie*, les autres manuscrits) *dixerunt.* Suivent deux exemples de Lucilius et l'auteur ajoute : *sunt tamen non pauci qui utrobique faciī legant.* Qui seraient ces « non pauci », sinon des grammairiens « analogistes » qu'offusquait l'anomalie de *faciae?*

Les écrivains évitent visiblement le génitif et le datif singuliers des abstraits en *-iēs*. Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 90, va jusqu'à hasarder *partem e facie* plutôt que d'employer le génitif de *facies*. Pour *pernicies*, toutefois, on trouve une fois le génitif, Cicéron, *pro S. Rosc.*, 131, et trois fois le datif, Tite-Live, V, 13, 5, et Cornélius Népos, *Thrasyb.*, II, 2, et *Chabr.*, IV, 2. Pour Tite-Live, les leçons des manuscrits sont les suivantes, d'après l'édition Conway : *perniciei* A^2 uel A^3 dett. *pernicie* P^2FUpHL *pernitie* A *pernitiae* D *perniciae* MPBOE. L'éditeur a choisi la leçon *perniciei :* bel exemple de la ténacité d'une erreur sucée avec le rudiment. Il est clair que *perniciei* n'est qu'une conjecture d'un correcteur de A, et une conjecture malheureuse, puisqu'il y a toute chance que le génitif en *-iēī* des abstraits en *-iēs* soit une inven-

tion de grammairiens postérieure non seulement à Tite-Live, mais même à Quintilien. Par contre, il saute aux yeux que la leçon la plus ancienne est *perniciae;* non seulement M, d'après M. Conway, est le plus fidèle des manuscrits de Tite-Live (« sescentiens enim scribarum Mediceorum... eximia fides uerae lectionis uestigia seruauit, quae in ceteris omnibus perierunt », préface de son édition, p. XVI) et D le plus sincère de la famille « Cisalpine », mais les manuscrits qui ont conservé *perniciae* (*-tiae*) appartiennent à quatre groupes distincts : comment admettre par quatre fois, indépendamment, une faute aussi singulière? Au contraire, *pernicie* (*-tie*) s'explique soit comme une mauvaise notation de *-ae*, soit par une « correction » volontaire, telle celle du correcteur de P : « correctus... a uiro satis docto, scriptorii, ut conicere licet, magistro » (Conway, préface, p. XVII); lequel a pu puiser sa science, par exemple, chez Priscien, VII, 93, p. 366, Keil : *ueteres tamen frequentissime inueniuntur similem ablatiuo protulisse in hac declinatione tam genitiuum quam datiuum.*

La leçon *perniciae* était donc celle de l'archétype de tous nos manuscrits, et on ne voit pas comment elle pourrait résulter d'une faute de copiste. Pour un mot comme *species* que les langues romanes ont conservé, on pourrait à la rigueur — encore ne serait-ce guère vraisemblable — songer à l'influence de l'usage parlé du copiste : *species* est, en effet, devenu **specia* en latin vulgaire. Mais, pour un mot archaïque comme *pernicies*, la chose n'est pas concevable et il faut admettre que la leçon *perniciae* remonte à l'original.

Dès lors, il est permis de croire qu'il faut aussi lire *perniciae* le génitif *pernicie* que portent les manuscrits de Cicéron, *pro S. Rosc.*, 131; les éditeurs préfèrent la leçon d'Aulu-Gelle *pernicii;* mais, si l'on songe qu'il s'agit, pour Aulu-Gelle, de collectionner — d'après Caesellius — les génitifs de 5e déclinaison en *-iēs* et en *-ī* et qu'il lui suffit d'avoir lu *facii* dans la marge d'un manuscrit de Quadrigarius pour déclarer : *aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est*, on peut douter de l'authenticité de *pernicii*, d'autant plus que Charisius, I, 69, Keil, lisait dans Cicéron — sans doute au même endroit — le génitif *pernicies*. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'Aulu-Gelle — ou Caesellius — a lu *pernicii* dans un manuscrit au moins de Cicéron.

Enfin, dans Cornélius Népos, *Thrasyb.*, II, 2, une des deux familles de manuscrits — la plus autorisée — a *pernicii*, l'autre, *perniciei; Chabr.*, IV, 2, tous les manuscrits ont *perniciei*. Ici encore, après ce qui vient d'être dit, il est permis de douter de l'authenticité de l'une et de l'autre leçon ; le plus probable est qu'elles sont l'une et l'autre une retouche d'un *pernicie* qui reposerait sur un original *perniciae*. En tout cas, il n'est guère douteux qu'il faille lire *aciae* le génitif *acie* du *Bellum Gallicum* et corriger en *aciae* le datif *aciei* du *Bellum ciuile*.

Dans un ingénieux article des *Mélanges de Saussure*, M. Niederman a montré que le principe de la répartition entre les abstraits en *-iēs* et en *-ia* est rythmique ; quand le suffixe est précédé d'une brève, il est en *-iēs*, quand il est précédé d'une longue, il est en *-ia* : de là l'opposition, par exemple, de *pauperiēs* et de *pēnūria*. Il faut ajouter que, quand le suffixe est précédé de deux brèves, il est également en *-ia* : *miseria*, *inopia;* on sait, en effet, qu'en métrique archaïque un mot comme *miseria* équivaut rythmiquement à un mot comme *grātia*. Toutefois, dès l'époque des premiers textes, ce principe rythmique a cessé d'être actif; déjà, chez Plaute, on observe la tendance de faire passer les mots de la 5e déclinaison à la 1re ; Plaute dit déjà *effigia*, *Rud*, 421, alors que la langue classique a toujours *effigiēs;* l'évolution a presque complètement abouti dans les langues romanes, où il ne reste plus des abstraits en *-ies* que *facies*, représenté par v. esp. *haz*, prov. *fatz*, sicil. *fattsi* (mais ital. *faccia*, fr. *face*) ; il s'agit donc d'une tendance de la langue populaire, tandis que la langue des milieux cultivés sans doute, celle des écrivains en tout cas, conserve les formes traditionnelles, au moins dans les mots du type de *faciēs*, *glaciēs*, etc.; par contre, elle hésite entre *māteriēs* et *materia*, *luxuriēs* et *luxuria*, etc. La remarque de M. Pedersen, *La 5e déclinaison latine*, p. 81, que « ce flottement ne se rencontre que dans les mots dont l'analyse morphologique était facile », n'est juste qu'en partie ; *māteriēs* n'était certainement pas analysé spontanément par les sujets parlants; par contre, on n'a qu'une forme pour *prūdentia* ou pour *pauperiēs*, par exemple. Ce qui est exact c'est que, le suffixe *-iēs* ayant cessé d'être productif dès avant la période littéraire, les abstraits en *-iēs* sont exposés à une substitution de suffixe : le rapport entre *luxuriēs* et *luxuria* est le même qu'entre *pauperiēs* et *paupertas;* dans les deux couples, le

premier mot est archaïque et littéraire, le second est refait et appartient à la langue vivante. En particulier, le suffixe très productif *-itia* a presque complètement remplacé *-ities*; d'après *malus : malitiae, malitia* (où *-itia* est ancien), on a refait sur *dūrus, duritiae*, un nominatif *dūritia* qui se substitue à *dūritiēs;* souvent même *-itia* est seul attesté, là où le principe rythmique ferait attendre *-itiēs : stultitia, mīlitia, iustitia*, etc. Par contre, *-iēs* s'est bien maintenu, au moins dans la langue des gens cultivés, dans les mots qui n'étaient plus analysables : *faciēs, speciēs*, etc.; si l'on a *māteria*, à côté de *māteriēs*, cela tient sans doute à ce que, pour un terme technique comme celui-là, c'est l'usage des gens de métier qui a prévalu.

Dans les doublets du type de *dūritiēs : dūritia*, la langue littéraire, dès le début, emploie concurremment les formes de 1re et de 5e déclinaison; au nominatif, Plaute a *māteriēs, segnitiēs* et *blanditia, effigia*; Térence, *mollitiēs* et *nōtitia, dūritia;* à l'accusatif, Plaute a *segnitiem* et *munditiam, nēquitiam;* Térence, *tristitiem, nēquitiem;* à l'ablatif, on ne trouve que les formes en *-iā :* Plaute, *barbariā, blanditiā, dūritiā, munditiā;* au génitif, Térence a *tristitiae;* au datif, Plaute, *luxuriae, pigritiae, māteriae*, et Térence, *segnitiae*. Mais, dans les mots du type de *faciēs, speciēs*, Plaute et Térence déjà évitent entièrement l'emploi du génitif et du datif. Cela se comprend : à côté de *speciēs, faciēs* existaient sans doute déjà des formes vulgaires, **specia, facia;* dès lors, les génitifs et datifs *speciae, faciae* pouvaient paraître entachés de vulgarisme et le même écrivain qui évitait **specia, facia*, devait éviter aussi *speciae, faciae;* il fallait un grand seigneur, comme César, Romain de vieille souche, sûr de sa langue et qui dédaigne d' « orner » son style, pour oser employer ces formes et en affirmer la légitimité. Malgré l'exemple de César, des écrivains plus préoccupés de styliser leur langue, un Cicéron, un Tite-Live, les évitent généralement; mais ce n'est pas un hasard s'ils se rencontrent pour employer *perniciae*, l'un au génitif, l'autre au datif : *perniciēs*, mot purement littéraire, n'avait pas de doublet vulgaire **pernicia;* dès lors, *perniciae* ne faisait pas l'effet d'une forme vulgaire, mais d'un archaïsme élégant. Enfin, il n'y a pas lieu de s'étonner que les grammairiens ignorent le génitif-datif réputé vulgaire en *-iae* et enseignent les formes artificielles en *-iēs* et en *-ii;* mais il est remarquable que, malgré cela, les éditeurs de Ci-

céron et de Tite-Live aient conservé *perniciae* (telle quelle ou sous la forme *pernicie*). A la fin de l'empire, les grammairiens ne comprennent plus du tout de telles formes et, grâce à la confusion de *ae* avec *e*, imaginent un génitif-datif en *-iē* : tel est le sens de la doctrine de Priscien rapportée plus haut.

NOTE CRITIQUE. — Pour ne pas emmêler les questions, on s'est servi, dans les pages qui précèdent, du texte traditionnel. Mais les derniers paragraphes du chapitre d'Aulu-Gelle sont d'une incohérence étrange. La conclusion : *aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est*, est suivie de la remarque inattendue : *facie autem in nullo ueteri libro scriptum repperi*. Suivent quelques paragraphes sur le datif, avec deux exemples où Lucilius aurait employé *faciae* (*facie* mss.) et la remarque *sunt tamen non pauci qui utrobique facii legant;* puis vient la phrase bien connue : *sed C. Caesar in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat*, où on est brusquement ramené au génitif. Il suffit, pour supprimer cette incohérence inadmissible, de supposer que les deux dernières pages du chapitre ont été transposées ; dès lors, on obtient le texte suivant : *Aut facies ergo in casu patrio aut facii Quadrigarium scripsisse existimandum est. Sed C. Caesar, in libro de analogia secundo huius diei et huius speciae dicendum putat. Ego quoque in Iugurtha Sallusti, ⟨in⟩ summae fidei et reuerendae uetustatis libro, die casu patrio scriptum inueni. Verba haec ita erant : Vix decima parte die reliqua. Non enim puto argutiolam istam recipiendam, ut die dictum quasi ex die existimemus. Facie autem in nullo ueteri libro scriptum repperi. In casu autem dandi*, etc.

A. BURGER.